

RISQUE INONDATION



PRÉ-DIAGNOSTIC

Évaluation de la vulnérabilité
des ENJEUX PATRIMONIAUX



EPTB Charente

Institution interdépartementale pour l'aménagement
du fleuve Charente et de ses affluents



Les quelques questions qui suivent vous permettront de porter un premier regard sur la situation de votre bien culturel patrimonial face au risque inondation. Ce sera l'occasion d'évoquer quelques mesures simples et abordables permettant d'amoindrir l'impact de ce risque, ainsi que des pistes pour aller plus loin dans cette démarche.

- **Connaissez-vous des moyens de vous informer sur le risque inondation** (*témoignage local* | repères de crues | plan de prévention des risques d'inondation | mairie | ...) ? **Précisez ceux que vous utilisez.**

Vous trouverez des éléments de réponse sur le site internet de l'EPTB Charente (<http://www.fleuve-charente.net/domaines/la-prevention-des-inondations-papi/projet/axe-1-connaissance-du-risque>). N'hésitez pas à consulter les documents d'information ; vous y trouverez des renseignements qui vous permettront d'être plus précis pour la suite du pré-diagnostic.

- **Le site est exposé au risque inondation par**

Débordement de cours d'eau

Submersion marine

Autre

- **A-t-il déjà été affecté par une inondation ? Si oui, quels ont été les dommages ?**

- **Selon les informations dont vous disposez, l'établissement est exposé à une hauteur d'eau pouvant atteindre**

Moins de 50 cm

Entre 50 cm et 1m

Plus d'1m

- **Pensez-vous être exposés à des inondations susceptibles de survenir**

Rarement (en moyenne moins
d'une fois tous les 20 ans)

Régulièrement (en moyenne
plus d'une fois tous les 20 ans)

- **L'établissement accueille-t-il du public, si oui dans quelle mesure ? Avec hébergement ?**
(*incidence sur la mise en sécurité des personnes*)

▶ **Disposez-vous d'accès praticables en cas d'inondation (moins de 15 cm d'eau) ?**

▶ **Connaissez-vous les voies d'entrée possible de l'eau dans le bâtiment ?** (ventilation | aération | assainissement | orifices | portes | allèges ...)

▶ **Au niveau structurel, le bâtiment est-il composé de matériaux vulnérables aux inondations ?**

Construction	Portes extérieures	Volets	Fenêtres	Vitrages
Bois, tôle	Bois	Bois	Bois	Simple vitrage
Bois	PVC/métal	PVC/métal	PVC/métal	Double vitrage

↑ Vulnérabilité croissante

Les dommages structurels engendrent des **coûts et des délais de retour à la normale conséquents** en cas d'hauteur d'eau importante. Il est donc préférable d'avoir des matériaux **résistants et étanches**.

▶ **Le tableau, les prises et tous les éléments du réseau électrique sont-ils surélevés, sont-ils hors d'eau ?**

▶ **Disposez-vous d'un disjoncteur différentiel haute sensibilité ou bien d'autres dispositifs de coupure de réseau spécifique ?**

Si l'électricité n'est pas coupée lors du début de l'inondation, alors il existe **un danger d'électrocution** pour les personnes.

▶ **À l'intérieur des pièces, les matériaux de cloison et de revêtement sont-ils vulnérables ?**

Cloisons	Revêtements muraux	Revêtements du sol	Portes intérieures
Placo/plâtre	Papier peint	Parquet	Alvéolaires (bois/carton)
Bois	Peinture	Moquette/plancher/lino	Panneaux de bois
Cloison maçonnée	Faïence	Carrelage/dalle béton	PVC/métal

↑ Vulnérabilité croissante

▶ **Les éléments composant la richesse patrimoniale sont-ils exposés à l'eau en cas d'inondation ? Si oui, lesquels ? Des procédures de sauvegarde sont-elles déjà mises en place** (*déplacement ou rehaussement dans le cas d'objets déplaçables | stockage étanche | ...*) ?

Les **biens patrimoniaux et culturels** sont difficilement remplaçables, c'est pourquoi il vaut mieux **anticiper**.

▶ **Si vous avez des équipements d'exploitation** (*meubler | équipement informatique | données | matériel | ventilation, climatisation...*) **au rez-de-chaussée, sont-ils à même le sol donc exposés, sont-ils surélevés, sont-ils hors d'eau ?**

▶ **Votre contrat d'assurance vous couvre-t-il contre le risque inondation ?**

N'hésitez pas à contacter votre assureur pour répondre à cette question.

▶ **Avez vous déjà pris des mesures de réduction de la vulnérabilité ? Si oui lesquelles ?**

Elles sont de **deux** types :

▶ **Structurelles**

(ouvrages, modifications et travaux du bâtiment,...)

▶ **Organisationnelles**

(réorganisation des pièces, préparation d'un plan à mettre en action en cas de crise,...)

▶ Il existe diverses solutions pour réduire la vulnérabilité de son établissement face aux inondations :

MESURES STRUCTURELLES

Généralement lourdes à mettre en place, elles peuvent s'avérer **très efficaces**. Des travaux de rénovation, le remplacement d'un élément vétuste peuvent être l'occasion d'investir dans de telles mesures.

Par exemple :

- ▶ Réorganisation du réseau électrique (prises électriques rehaussées, réseau descendant)
- ▶ Reprise des joints de maçonnerie défectueux / suppression des entrées d'eau
- ▶ Rehausse du niveau du premier plancher
- ▶ Surélévation ou protection par une barrière étanche d'un élément sensible à l'eau de manière permanente (chaudière, tableau électrique, ...)
- ▶ Changement de revêtements muraux et de sols
- ▶ Et bien d'autres ...
- ▶ Installation d'un clapet anti retour en sortie du réseau d'assainissement

MESURES ORGANISATIONNELLES

Elles peuvent se mettre en place très **rapidement et à moindre frais**. Elles contribuent à la **sauvegarde** des objets, des équipements et à l'amélioration du **retour à la normale**.

Par exemple :

- ▶ Inventaire des biens patrimoniaux sensibles
- ▶ Inventaire des personnes mobilisables en cas d'événement
- ▶ Préparation de matériel de sauvegarde
- ▶ Balisage des trous ou tampons et grilles d'égout susceptibles de se soulever lors des crues
- ▶ Rehausse du matériel d'exploitation et des biens culturels sensibles
- ▶ Et bien d'autres ...
- ▶ Identification des zones hors d'eau pouvant servir de stockage temporaire en cas de crue

ALLER PLUS LOIN

Pour prendre **des mesures adaptées** (qu'elles soient structurelles ou organisationnelles) et donc pour réduire le coût des dégâts et le délai de fermeture au public, il est conseillé de faire un **diagnostic plus approfondi (diagnostic expert)**. Il permettra de connaître avec **précision** les hauteurs d'inondation de référence dans chaque partie du bâtiment, les équipements sensibles, la nature des biens à protéger ; **d'évaluer rigoureusement les risques encourus** et de préconiser les actions les plus pertinentes de **réduction de vulnérabilité**.

POUR EN SAVOIR PLUS

<http://www.fleuve-charente.net/domaines/la-prevention-des-inondations-papi/projet/axe-5-reduction-de-vulnerabilite>